

**Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne
de la Région d'Ile-de-France - 1 rue Lucienne Gérain - 93698 Pantin Cedex**

Arrêté du Président

N° 2018-305

MB/NG

OBJET : Ouverture de la session 2019, des concours externe, interne et d'un troisième concours, d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial

Le Président,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2004-248 du 18 mars 2004 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents de maîtrise territoriaux,

Vu l'arrêté n°2015-153 du 29 avril 2015, donnant délégation de signature à Mme Martine BARBEROUX, Directrice des concours,

Vu l'arrêté n° 2017-194 du 6 juillet 2017 donnant respectivement délégation de signature à Mmes Sylvie HUSSON, Directrice Générale, et Sarah DESLANDES, Directrice Générale Adjointe chargée des concours, de l'emploi, de la santé et de l'action sociale,

Vu la convention relative à la co-organisation des concours et examens professionnels entre les centres de gestion de l'interrégion Ile-de-France/Centre-Val de Loire,

Vu la convention relative à la co-organisation des concours et examens professionnels entre les centres de gestion de la région Ile-de-France.

ARRETE

Article 1 : Des concours externe, interne et un troisième concours d'agent de maîtrise territorial sont ouverts à compter du **4 septembre 2018**.

Article 2 : Les demandes de dossiers d'inscription sont à adresser au centre interdépartemental de gestion de la petite couronne au plus tard le **10 octobre 2018**.

Article 3 : Pendant la période de retrait des dossiers, du **4 septembre au 10 octobre 2018**, les candidats peuvent également se préinscrire en ligne sur le site internet www.cig929394.fr.

Le dossier de préinscription imprimé, comportant les pièces demandées, devra être déposé ou envoyé au centre de gestion au plus tard le jour de la clôture des inscriptions pour être considéré comme inscription.

Article 4 : La clôture des inscriptions est fixée au **18 octobre 2018**.

Article 5 : Les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu le **24 janvier 2019** au CIG de la petite couronne 1 rue Lucienne Gérain – 93698 PANTIN et si nécessaire dans un lieu qui sera précisé ultérieurement.

Article 6 : Le nombre de postes ouverts aux concours est fixé à **876** répartis comme suit :

Spécialités	Ressort géographique d'organisation	Concours interne	Concours externe	Troisième concours	Total
Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers	Ile-de-France	114	39	38	191
Logistique et sécurité	Centre-Val de Loire	34	12	11	57
Environnement, hygiène	Centre-Val de Loire	59	21	19	99
Espace naturels, espaces verts	Centre-Val de Loire	67	23	22	112
Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique	Centre-Val de Loire	29	11	9	49
Restauration	Ile-de-France	94	32	31	157
Techniques de la communication et des activités artistiques	Centre-Val de Loire	6	3	2	11
Hygiène et accueil des enfants des écoles maternelles ou des classes enfantines	Centre-Val de Loire	200	141	132	473
Total		603	141	132	876

Accusé de réception en préfecture
093-287500060-20180717-2018-305-AR
Date de télétransmission : 26/07/2018
Date de réception préfecture : 26/07/2018

Article 7 : Le règlement général des concours et examens professionnels annexé au présent acte est consultable sur le site www.cig929394.fr, est communicable à toute personne en faisant la demande.

Article 8 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux des Centres de Gestion des régions Ile-de-France et Centre-Val de Loire, du C.N.F.P.T. 1^{ère} couronne et du Pôle Emploi, sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

Fait à Pantin, le 17 juillet 2018

Pour le Président et par délégation,
La directrice générale,



Sylvie HUSSON

Accusé de réception en préfecture
093-287500060-20180717-2018-305-AR
Date de télétransmission : 26/07/2018
Date de réception préfecture : 26/07/2018